Marseille, le 17 juillet 2015

Délégation Provence et Corse

www.provence-corse.cnrs.fr

31, chemin Joseph Aiguier
13402 Marseille cedex 20

Tél. 04 91 16 40 00
Fax 04 91 77 93 04

Note à l'attention des agents remplissant les conditions leur permettant de se présenter à l'examen professionnel pour l'attribution de la Prime de Fonctions Informatiques (PFI)

Objet : Organisation des examens professionnels pour l'attribution de la PFI au titre de l'année 2015

Vous dépendez d'une unité qui comporte un ou des services homologués en qualité de centre de traitement automatisé de l'information (CTAI). Vous pouvez donc vous porter candidats pour l'attribution de la PFI.

La présente note a pour objet de vous informer des modalités d'organisation des examens professionnels pour l'attribution de la PFI. Cette procédure est dématérialisée.

Je vous informe des dispositions suivantes :

- **avant la phase de candidature en ligne** : possibilité d'avoir un entretien avec le responsable RH de la délégation, pour l'aider à se situer quant au choix de la fonction PFI correspondant le mieux à son métier ;
- **une fois les agents autorisés à se présenter à l'examen** : possibilité d'être préparé à l'audition, dans le cadre d'une formation collective.

Service des Ressources humaines

Affaire suivie par:

Nise SCHERER
RRH
☎04.91.16.40.27
✉nise.scherrer@dr12.cnrs.fr

Peuvent être candidats à l'examen PFI :

- les agents affectés à une structure récemment homologuée ;
- les agents, ne percevant pas la PFI, accueillis dans une structure homologuée après une mobilité ;
- les agents qui ont bénéficié d'un changement de corps (au choix ou par concours interne) entraînant un changement de catégorie fonction publique (exemple : passage de T à AI ou encore de AJT à T) ;
- les agents qui changent de fonction au sens du dispositif PFI (exemple : passage de la Fonction d'Analyste à celle de Chef de projet) ;
- les agents récemment recrutés par voie de concours externes ou EPR.

1/ Remplir les conditions

Vous pouvez vous présenter à l'examen professionnel sous réserve de remplir certaines conditions suivantes :

- être affecté aux dits services homologués ;
- posséder la qualification professionnelle informatique requise ;
- relever de la BAP E « Informatique, Statistique et Calcul Scientifique »
- exercer une des fonctions suivantes : Chef de projet, Programmeur système d'exploitation, Chef d'exploitation, Analyste, Programmeur, Opérateur, Agent de traitement ;
- posséder, le cas échéant, l'ancienneté requise dans l'exercice des fonctions informatiques définies ci-dessus.

2/ S'informer sur la campagne

- La page d'accueil du site définit la qualité de CTAI ainsi que les modalités d'attribution de la Prime de Fonctions Informatiques (PFI). La page « informations sur la campagne » précise, elle, les différentes étapes de la campagne de Prime de Fonctions Informatiques 2015.

- Le calendrier d'organisation des examens professionnels, la procédure à suivre sont joints à ce courrier ; ils seront également disponibles, ainsi que toutes les informations utiles sur le site Web de la DRH :

  http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/carriere/pfi.htm

3/ S'inscrire, compléter et transmettre le dossier

➢ Se connecter

À compter du 3 septembre 2015, vous pourrez déposer votre dossier de candidature en vous connectant à l'adresse suivante : https://pfi.dsi.cnrs.fr L'accès sécurisé au site se fera via Janus (compte sésame ou certificat). La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2015.

En cliquant sur l'onglet « Candidature PFI» vous arrivez sur la page qui vous permet de saisir votre candidature. Il vous est possible de remplir le dossier en plusieurs fois. Une fois le dossier de candidature complété, il vous suffit pour l'envoyer de «transmettre la candidature ». Vous pourrez alors télécharger l'ensemble de votre dossier de candidature ainsi qu'un accusé réception. Si vous souhaitez modifier votre candidature, vous avez la possibilité d'annuler sa transmission à tout moment jusqu' à la date limite de dépôt (30 septembre 2015).

Les dossiers annuels d'activités sont à joindre obligatoirement pour valider votre candidature.
Les cinq derniers dossiers annuels d'activités sont à joindre obligatoirement, pour les fonctions de :

- Chef de Projet
- Chef d'exploitation

Les trois derniers dossiers annuels d'activités sont à joindre obligatoirement, pour les fonctions de :

- Programmeur système d'exploitation
- Programmeur
- Analyste
- Opérateur
- Agent de traitement.

Le dossier de candidature en ligne complet doit être transmis (incluant obligatoirement le visa du directeur de structure), via l'application CEL-PFI, au plus tard le 30 septembre 2015.

Un mode d'emploi détaillant les différentes étapes de saisie des informations, de votre première connexion à la transmission du dossier, est disponible en ligne. Vous avez également accès à des aides en lignes et à une FAQ. En cas de difficultés, vous pourrez soumettre questions et/ou problèmes rencontrés à l'assistance utilisateur, soit par téléphone soit par courrier électronique.

Après que la commission d'homologation a examiné les demandes, la DRH établit une liste des agents pouvant se présenter à l'examen et les informe par courrier.

4/ Etre auditionné

Les examens professionnels consistent en une audition devant un jury PFI, mandaté par la commission, des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel. Il est d'une durée de :

- 30 minutes pour l'accès aux fonctions de Chef de projet, Programmeur système d'exploitation, Chef d'exploitation, Analyste ;

- 20 minutes pour l'accès aux fonctions de Programmeur, Opérateur, Agent de traitement.

5/ S'informer des résultats

La liste des lauréats à l'examen pour l'attribution de la prime de fonction informatique (PFI) sera publiée à partir du 3 décembre à l'adresse suivante :

http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/carriere/pfi.htm

Au sein du service des ressources humaines, Christiane ISSA (☎04.91.16.40.63 - ✉christiane.issa@dr12.cnrs.fr) est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Délégué Régional

Younis HERMES

PJ : Descriptif des fonctions postulées
Tableau de correspondance emplois-type/fonctions
Calendrier de la campagne